



Décision N°2017-168-UM portant nomination de Madame Sylvie SAMMUT en qualité de chargée de mission

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Montpellier et notamment l'article 8.2;

Vu le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté en date du 22 février 2015, portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté portant renouvellement de Monsieur Pascal BEAUREGARD dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier en date du 16 décembre 2015.

Vu la mission confiée à Madame Sylvie SAMMUT dans le cadre de l'ex-UM1;

Vu la décision n° 2016-295 UM portant nomination de Madame Sylvie SAMMUT en qualité de chargée de mission « référente entrepreneuriat » pour l'année universitaire 2015-2016 ;

Vu la lettre de mission en date du 25 avril 2017

Décide

Article 1

Madame Sylvie SAMMUT, Professeure des Universités, est maintenue dans ses fonctions de chargée de mission -« référente Entrepreneuriat »- au sein de l'Université de Montpellier, pour l'année universitaire 2016-2017.

Article 2

Madame Sylvie SAMMUT continuera à exercer sa mission telle que définie dans la lettre de mission annexée à la présente décision.

Article 3

Madame Sylvie SAMMUT devra, dans le cadre de sa mission, rendre compte régulièrement au Président de l'Université.

Elle devra, également, rendre compte annuellement de celle-ci dans un rapport présenté au comité technique et au conseil d'administration.

Article 4

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 25 avril 2017.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ